



MOBIL'ECO
Délégation Rhône Alpes
Jean-Marc Dubié
12 Rue de Delle
69100 VILLEURBANNE
Mobile : 06 88 07 17 56

**Ministère de l'Ecologie, de l'Energie,
du Développement durable et de la Mer
Monsieur le Ministre d'Etat
92055 La Défense Cedex**

Villeurbanne, le 2 octobre 2009

Objet : Plan Véhicule électrique – Point de charge – Suggestion

Lettre ouverte à Monsieur le Ministre d'Etat Jean-Louis Borloo

Copie : Ecrire au 1^{er} Ministre sur le WEB

Monsieur le Sénateur Louis Nègre en charge projet Lobby « Voiture Electrique »

Christian Lucas Président de Mobil' Eco

Alain Gauthier Président de l'AVEM

Jean-Michel Horvat et Gérard Dusailly responsables de l'AVEP

Yohann Wuydin Président du Prius Touring Club

Thierry Brossier Président de Bourgogne Mobilité Electrique

Alain Rolkowski, Renault

aux propriétaires de Kangoo électrique,

aux utilisateurs de véhicules électriques dont j'ai la connaissance,

mise en ligne sur pile-au-methanol.com

Monsieur le Ministre d'Etat Jean-Louis Borloo,

Merci pour votre implication permettant le lancement à grande échelle du véhicule électrique en France.

Dans cette période de disette budgétaire, et roulant depuis 5 ans en voiture électrique en Europe, je voudrais porter à votre attention une réflexion sur un des points critiques à lever d'urgence pour permettre le développement commercial rapide et massif du véhicule électrique en France.

Hier, vous avez annoncé un grand plan national pour le développement de points de recharge avec un plan d'investissement étatique significatif.

J'ai beaucoup mieux et gratuit pour les finances de l'Etat !

Retour aux sources de notre constitution:

.../...

Liberté, Égalité, Fraternité - Nous connaissons tous le sens de ces trois mots inscrits dans le marbre de notre constitution. Et bien ces trois mots sont bafoués comme je l'ai expérimenté à maintes reprises en m'arrêtant pour recharger mon véhicule électrique dans une "station-service".

- **Station**: un lieu où l'on s'arrête
- **Service**: un lieu où l'on vous rend service...

En France, j'ai la **Liberté** de choisir le véhicule qui roule avec l'énergie de mon choix, mes convictions de Français et aussi de scientifique me font penser que l'usage de l'énergie électrique en France est de loin la meilleure solution pour épargner la planète pour les quarante prochaines années en attendant la fusion maîtrisée de l'hydrogène (ITER) ou de l'hélium 3 (certes futuriste).

En France, on me doit l'**Égalité** de traitement, et je ne vois pas au nom de quel principe une station service ne délivrerait elle pas obligatoirement de l'électricité à un citoyen qui a choisi un véhicule électrique.

En France, c'est actuellement par **Fraternité** que le long des routes quelques citoyens acceptent de recharger ma voiture durant mes trajets exceptionnels démonstratifs de longue distance.

Je vous suggère, Monsieur le Ministre, de décréter qu'une station service, pour avoir le droit d'exercer, doit **s'assurer du traitement égalitaire des citoyens en fonction de la liberté de choix de l'énergie propulsant leur véhicule:**

En installant immédiatement, un jeu de prises standards par station délivrant monophasé et triphasé (tétra) dotées d'un simple comptage ce qui sera bien suffisant pour les années 2010 et 2011.

Les stations auront ensuite tout le temps de s'adapter à la montée en charge de leur nombre de prises en fonction des clients qu'elles recevront business oblige, l'augmentation du nombre de prises sera largement autofinancée par les bénéfices de la vente d'électricité grâce à un simple compteur.

Restons simple !

Dans cet espoir fraternel d'obtenir un décret qui n'a pas de coût pour l'état et qui va j'en suis certain dans le sens de l'histoire.



Jean-Marc Dubié
Vice Président de Mobil' Eco,
Organisateur de la Traversée des Alpes en Véhicules Electriques,
www.pile-au-methanol.com